

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
.....
Vienne



428378

Dénomination :	3D INGENIERIE
n° de gestion :	1987B00178
n° d'identification :	341 577 468
n° de dépôt :	A2011/000473
Date du dépôt :	01/02/2011
Pièce :	procès-verbal de décision du dirigeant social du 15/12/2010

3D INGENIERIE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 40 320 euros
Siège social : La Gare – 232, Route Nationale 7
38150 SALAISE SUR SANNE

341 577 468 RCS VIENNE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 15 DECEMBRE 2010

**L'an deux mille dix,
Le quinze décembre, à quinze heures,**

Monsieur Patrick VEYRE, Président

Monsieur Pierre-Philippe DEBARD, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué, est absent.

Après avoir rappelé que l'ordre du jour porte sur :

- Fixation de la valeur d'attribution des actions,
- Augmentation de capital par incorporation de réserves et création de 131 actions nouvelles,
- Modifications corrélatives des statuts sociaux,
- Constatation de l'attribution définitive des actions,
- Pouvoirs en vue des formalités.

A pris les décisions suivantes en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2008, pour une durée de 38 mois,

PREMIERE DECISION

Le président fixe valeur d'attribution des actions gratuites, conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions, en tenant compte de la situation comptable, de la rentabilité et des perspectives d'avenir de l'entreprise, à la somme de 119 euros par actions.

DEUXIEME DECISION

Ayant constaté que le capital social est entièrement libéré, le président décide, conformément à la délégation de pouvoirs consentie par l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2008, d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, d'une somme de 2 096€, prélevée sur la réserve facultative, pour le porter de 40 320 € à 42 416 €, par l'émission de 131 actions nouvelles d'une valeur nominale de 16 € chacune, émises au pair, et dont la souscription sera réservée à

Monsieur BASCOT Cédric

né le 25 juillet 1974

demeurant rue de l'Ouest – 26140 SAINT RAMBERT D'ALBON



Bénéficiaire désigné par le Président le 15 décembre 2008, en vertu du plan d'attribution d'actions gratuites mis en place lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2008.

Le président précise que le bénéficiaire au profit duquel l'augmentation de capital est réservée répond aux caractéristiques fixées par l'assemblée générale pour la détermination des catégories de personnes en faveur desquelles l'assemblée a supprimé le droit préférentiel de souscription des actionnaires ;

Les actions nouvelles sont créées avec jouissance de ce jour. Pour le surplus, elles sont, dès aujourd'hui, assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires et aux décisions des assemblées générales.

Le Président constate que les actions attribuées ont été intégralement libérées et que l'augmentation de capital est ainsi définitivement réalisée.

Le Président rendra compte à l'assemblée, dans les conditions définies par la réglementation en vigueur et dans un rapport spécial contenant toutes les mentions visées à l'article L 225-197-4 du Code de commerce, des attributions d'actions gratuites effectuées en vertu de l'autorisation consentie le 12 décembre 2008 par l'assemblée générale extraordinaire.

TROISIEME DECISION

En conséquence, conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par l'assemblée générale du 12 décembre 2008, à l'effet d'apporter aux statuts les modifications corrélatives, le Président décide, de modifier les articles 6 et 7 des statuts comme suit :

« Article 6 - FORMATION DU CAPITAL

Il est rajouté l'alinéa suivant :

5- Aux termes d'une décision du Président en date du 15 décembre 2010, agissant sur délégation de pouvoirs de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 décembre 2008, le capital social est porté à la somme de 42 416€ par incorporation de 2 096€ prélevés sur la réserve facultative.

Article 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de QUARANTE DEUX MILLE QUATRE CENT SEIZE EUROS (42 416€). Il est divisé en DEUX MILLE SIX CENT CINQUANTE ET UNE actions (2 651) de SEIZE EUROS (16€) de valeur nominale, d'une seule catégorie, libérées intégralement. »

QUATRIEME RESOLUTION

Le Président, en conséquence des décisions qui précèdent, constate l'attribution définitive de 131 actions d'une valeur nominale de 16€ à Monsieur BASCOT Cédric, ce jour.

Les actions émises sont soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des Assemblées Générales.

Les actions attribuées seront inscrites, en compte auprès de la Société, sous la forme nominative au nom de Monsieur BASCOT Cédric.

Les actions seront librement cessibles, à compter du 15 décembre 2012, dans les formes prévues par la loi.

CINQUIEME RESOLUTION

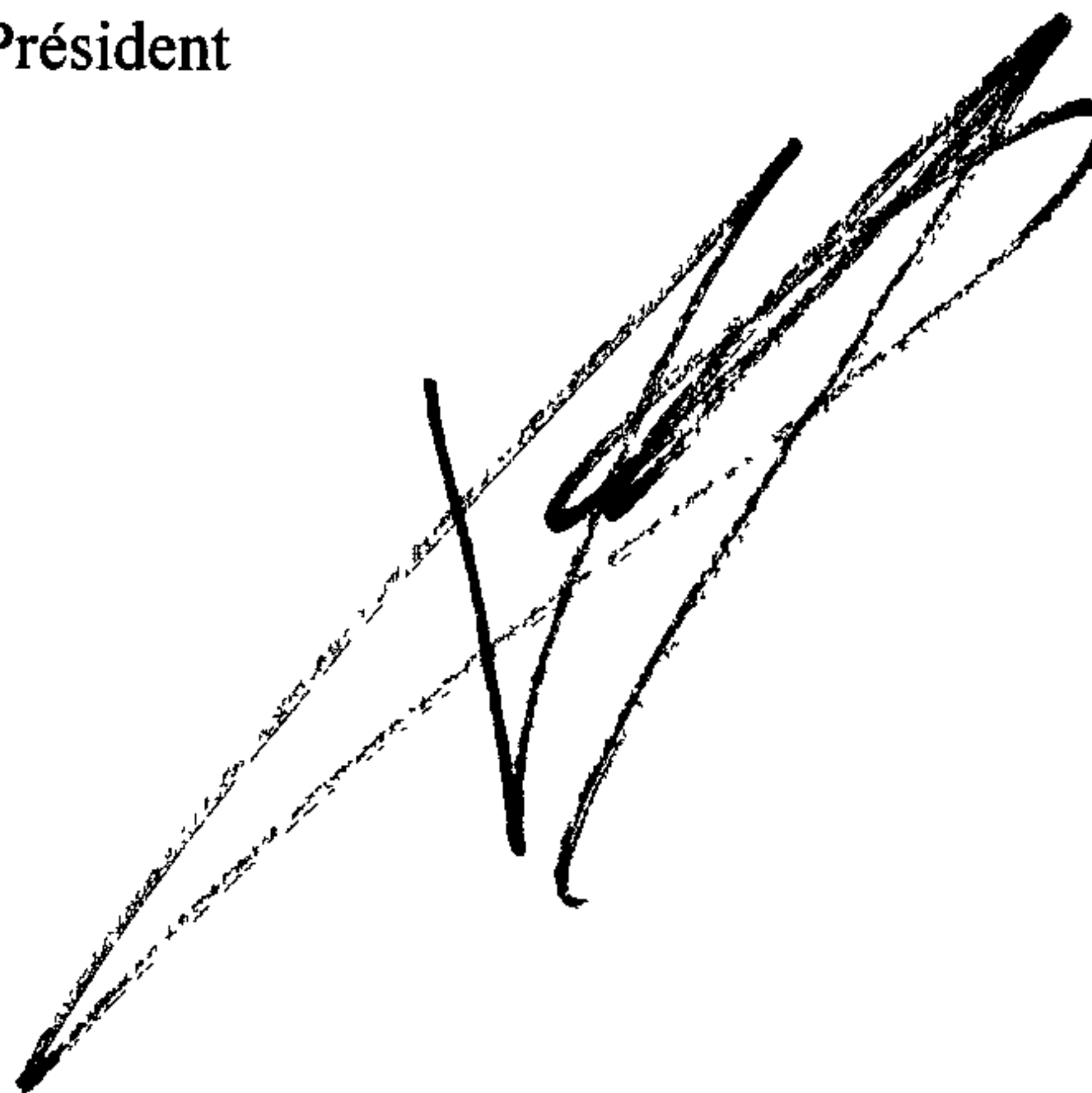
Le Président confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

pke

L'ordre du jour étant épuisé

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président.

Le Président



Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE VIENNE

Le 19/01/2011 Bordereau n°2011/90 Case n°2

Ext 274

Enregistrement : 375 € Pénalités :

Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros

Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros

La Contrôleuse principale



Contrôleur Principal des Impôts

Joëlle MOULIN